

Présidence : Kazakhstan

801ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Vendredi 26 mars 2010

Ouverture : 11 h 25

Clôture : 11 h 40

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE THÈME ET LES DATES DU
SÉMINAIRE DE VARSOVIE SUR LA DIMENSION
HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 931 (PC.DEC/931) sur le thème et les dates du Séminaire de Varsovie sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA RÉUNION SUR
LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 932 (PC.DEC/932) sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES THÈMES POUR LA DEUXIEME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 933 (PC.DEC/933) sur les thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président (CIO.GAL/40/10 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2010

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 934 (PC.DEC/934) sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2010 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunions supplémentaires sur la dimension humaine en 2010* : Président
- b) *Questions d'organisation liées à la séance spéciale du Conseil permanent prévue le 8 avril 2010* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 avril 2010 à 14 h 30, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/931
26 mars 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

801ème séance plénière

PC Journal No 801, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 931
THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les résultats de la Réunion de l'OSCE de 2009 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide que le Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 17 au 19 mai 2010 sur le thème suivant : « Renforcement de l'indépendance du système judiciaire et de l'accès du public à la justice » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/932
26 mars 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

801ème séance plénière

PC Journal No 801, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 932
DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 27 septembre au 8 octobre 2010, à moins qu'il n'en décide autrement.

PC.DEC/932
26 mars 2010
Pièce complémentaire

FRANCAIS
Original : RUSSE

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) :

« À propos de l'adoption par le Conseil permanent des décisions sur les thèmes et les dates des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine en 2010, les délégations de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après.

En s'associant au consensus sur la décision relative aux dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, la Fédération de Russie et la République de Biélorussie supposent que, conformément à la Décision No 476 du Conseil permanent du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (paragraphe 1 de la section I de l'Annexe I), la Réunion de Varsovie sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine n'aura pas lieu au cas où une décision de tenir une conférence d'examen serait adoptée. Nos délégations seront guidées par cette position au cours de la recherche d'un accord sur les décisions du Conseil permanent concernant la tenue de la Réunion de Varsovie ou d'une conférence d'examen.

Nous supposons par ailleurs que la Présidence organisera sous ses auspices en 2010 une réunion consacrée à la liberté de circulation et à la libéralisation des régimes de visas.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ainsi qu'au journal de la séance de ce jour. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/933
26 mars 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

801ème séance plénière

PC Journal No 801, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 933
THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Se référant à sa décision relative aux dates de la Réunion de 2010 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide de retenir les thèmes « Liberté des médias », « Intolérance à l'égard des migrants » et « Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants » pour la deuxième partie de la Réunion de 2010 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/934
26 mars 2010

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

801ème séance plénière

PC Journal No 801, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 934
DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES
QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2010

Le Conseil permanent,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2010 se tiendra à Vienne du 14 au 16 juin 2010.